



Inventaire suite succession

Par patatrak

Bonjour,
il a été fait un inventaire, via un commissaire-priseur, et depuis nous n'avons pas eu le rapport. A priori le notaire la.
Donc questions:
peut-on avoir cette inventaire?
Si oui quand ?
Et est-ce que le notaire ne doit pas nous le fournir automatiquement?
Est-ce qu'un simple mail suffit pour l'avoir?

Merci de vos réponses.

Cordialement